

## 3-7-2 PAR L'INFORMATION SUR LES DROITS PARENTAUX

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	2
WEBOGRAPHIE	3

*L'organisme public fournit à ses personnels l'information existante sur les droits parentaux  
Objectif : Respecter les responsabilités familiales des personnels (Iso 26000 article 6.4.4.2) ;  
améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (Défi n°8 SNDD)*

## TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- S'assurer de l'accès aux droits parentaux (congés maternité, paternité, adoption, ...)
- Promouvoir l'accès des hommes à certains de ces droits (ex : adoption, congé parental)

## EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Diffusion de supports de communication
- Nombre de congés maternité / congés paternité / congés adoption / congés enfants malades / congés parentaux / temps partiel pris sur une année
- Nombre et objet des autorisations spéciales d'absence pour raison familiales sollicitées et accordées

## PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Communication
- Direction
- Personnels concernés
- RH

## LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



 *La charte de la parentalité*

 *Le guide de promotion de la parentalité*

*Le site de l'Observatoire de la parentalité [p.3]*

*Le site de l'Orse sur l'égalité professionnelle [p.3]*

*Le site de l'agence Equilibres [p.3]*

*Le 2ème rendez vous durable de l'Ucanss : méthodologie de prise en compte du thème de la conciliation entre vie personnelle et professionnelle [p.3]*

## DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

L1225-16 et suivants : congé maternité

L1225-37 et suivants : congé adoption

L1225-47 et suivants : congé parental ou temps partiel

L1225.35 : congé paternité

L1225.61: congé enfant malade

L3142.1 : congé événements familiaux

L3123-1 et suivants : temps partiel

L3123-9 : égalité de traitement du salarié travaillant à temps partiel

## WEBOGRAPHIE

Le site de l'Observatoire de la parentalité : <http://www.observatoire-parentalite.com>

Le site de l'Orse sur l'égalité professionnelle : <http://www.egaliteprofessionnelle.org>

Le site de l'agence Equilibres : <http://www.equilibres.eu>

Le 2ème rendez vous durable de l'Ucanss : méthodologie de prise en compte du thème de la conciliation entre vie personnelle et professionnelle :

[http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/pdf/090305\\_resume\\_livrables\\_en\\_ligne.pdf](http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceDeveloppementDurable/pdf/090305_resume_livrables_en_ligne.pdf)